

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 556

AMENDEMENT

présenté par

M. Gillet, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Baubry,
M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti,
M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chaumeil, M. Chenu,
M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian,
M. de Lépinau, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon,
M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart,
M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Christian Girard, M. Golliot,
M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot,
M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly,
Mme Joncour, M. Jordan, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette,
M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier,
Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Mauvieux,
M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé,
M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc,
M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud,
Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché,
M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tomatis, M. Tonussi,
M. Tribuiani, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 30

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

Le code des transports est ainsi modifié :

1° Le tableau du second alinéa du I de l'article L. 5765-1 est ainsi modifié :

a) La vingt-huitième ligne est remplacée par deux lignes ainsi rédigées :

«

L. 5531-20	Résultant de la loi n° du visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens
L. 5531-21 à L. 5531-28	Résultant de l'ordonnance n° 2016-1686 du 8 décembre 2016

» ;

b) La trente-troisième ligne est remplacée par deux lignes ainsi rédigées :

«

L. 5531-45	Résultant de la loi n° du visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens
L. 5531-46	Résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019

» ;

2° Le tableau du second alinéa du I de l'article L. 5775-1 est ainsi modifié :

a) La trente-et-unième ligne est remplacée par deux lignes ainsi rédigées :

«

L. 5531-20	Résultant de la loi n° du visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens
L. 5531-21 à L. 5531-29	Résultant de l'ordonnance n° 2016-1686 du 8 décembre 2016

» ;

b) La trente-sixième ligne est remplacée par deux lignes ainsi rédigées :

«

L. 5531-45	Résultant de la loi n° du visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens
L. 5531-46	Résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019

» ;

3° Les trente-sixième et trente-septième lignes du tableau du second alinéa du I de l'article L. 5785-1 sont remplacées par quatre lignes ainsi rédigées :
«

L. 5531-20	Résultant de la loi n° du visant à offrir d immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public et la tranquillité de nos concitoyens
L. 5531-21 à L. 5531-44	Résultant de l'ordonnance n° 2016-1686 du 8 décembre
L. 5531-45	Résultant de la loi n° du visant à offrir d immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public et la tranquillité de nos concitoyens
L. 5531-46	Résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septem

» ;

4° Les trente-sixième et trente-septième lignes du tableau du second alinéa du I de l'article L. 5795-1 sont remplacées par quatre lignes ainsi rédigées :

«

L. 5531-20	Résultant de la loi n° du visant à offrir des réponses imm phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranqu concitoyens
L. 5531-21 à L. 5531-44	Résultant de l'ordonnance n° 2016-1686 du 8 décembre 2016
L. 5531-45	Résultant de la loi n° du visant à offrir des réponses imm phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranqu concitoyens
L. 5531-46	Résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019

» ;

5° Le tableau du second alinéa de l'article L. 6762-1 est ainsi modifié :

a) La deuxième ligne est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

«

L. 6200-1 à L. 6212-1	
L. 6212-1-1	Résultant de la loi n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030

L. 6212-2	
-----------	--

» ;

b) La dix-septième ligne est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

«

L. 6232-1 à L. 6232-2	
L. 6232-2-1	Résultant de la loi n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030
L. 6232-3	

» ;

c) À la dix-neuvième ligne de la seconde colonne, les mots : « loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure » sont remplacés par les mots : « loi n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 » ;

6° Le tableau du second alinéa de l'article L. 6772-1 est ainsi modifié :

a) La deuxième ligne est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

«

L. 6200-1 à L. 6212-1	
L. 6212-1-1	Résultant de la loi n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030
L. 6212-2	

» ;

b) La dix-huitième ligne est remplacée par trois lignes ainsi rédigées :

«

L. 6232-1 à L. 6232-2	
L. 6232-2-1	Résultant de la loi n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030
L. 6232-3	

» ;

c) À la vingtième ligne de la seconde colonne, les mots : « loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure » sont remplacés par les mots : « loi n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'article 30, supprimé en commission des Lois, tout en y apportant des ajustements juridiques complémentaires.

En sa rédaction initiale, cet article permet d'étendre en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française les dispositions du secteur de l'aviation civile issues du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030.

Néanmoins, l'article 3 sexies du présent projet de loi a, entre-temps, étendu la répression de l'état alcoolique et de l'usage de stupéfiants à l'ensemble des gens de mer embarqués à bord des navires, en modifiant les articles L. 5531-20 et L. 5531-45 du code des transports. En ne tenant pas compte de ce volet maritime, la rédaction initiale de l'article 30 créait une rupture d'égalité et excluait ces territoires ultramarins du renforcement des règles de sécurité maritime.

Le présent amendement procède, par conséquent, au rétablissement de l'article 30 et à l'actualisation des tableaux d'applicabilité, afin de garantir une application uniforme des dispositions relatives à la lutte contre l'alcool et les stupéfiants à bord des navires sur l'ensemble du territoire national.